

## Rapport de la Commission ad hoc

### Chargée d'examiner le

**Préavis n° 19/2023 : Urbanisme participatif et éphémère** (municipale responsable du dossier : Mme Laurence Muller Achtari)

La commission s'est constituée comme suit :

Le président : Olivier Balmer (OB)

Le rapporteur : Olivier Martin (OM)

Les membres : Roxane Berger (RB)

Natacha Horton (NH)

Richard Nicole (RN)

Martin Müller (MM)

Véronique Zwald (VZ)

**Invités :** Mme Laurence Muller Achtari, municipale en charge du **territoire, de l'économie et des relations extérieures** et Monsieur Antonio c chef du service de l'urbanisme.

Le Président ouvre la séance à 20h 15 et rappelle les principes de fonctionnement d'une commission ad hoc. Le rapporteur est désigné à l'unanimité.

### Préambule

La Commission remercie vivement Mme Laurence Muller Achtari et Monsieur Antonio Turriel pour leur disponibilité, la qualité de leurs réponses et les explications apportées lors cette séance.

### Compte-rendu de la séance

La séance commence par le traditionnel tour de table et de nombreuses interrogations. Dans l'ensemble, les membres de la commission estiment que le rapport de ce préavis est touffu et parfois redondant, mais très intéressant. Plusieurs membres de la commission relèvent qu'il manque des éléments de concrétisation de la méthodologie envisagée et les moyens visant à

intéresser les citoyens à participer aux différentes démarches en fonction des secteurs et des lieux de réalisations potentielles. Plusieurs membres ont des craintes quant à la démarche participative. En théorie, ce type de démarche est très intéressante, mais en pratique, on connaît les limites de ce procédé. Le document inclut dans le préavis paraît trop théorique, ce qui provoque quelques doutes liés au processus de consultation.

Dès lors, plusieurs membres aimeraient des garanties que les avis des populations concernées soient réellement pris en compte par le laboratoire, par exemple au moyen de questionnaires d'évaluation aux questions fermées.

La commission s'étonne qu'il ne soit pas prévu d'impliquer la CCU dans une telle démarche.

En réponse à ses divers points, Madame Muller Achtari cite comme exemple déjà réalisé d'urbanisme éphémère, le bar Biergarten qui avait lieu devant la piscine le jeudi soir. Un autre exemple, à prendre au conditionnel, pourrait être le collège du Mottier B qui a été rénové, agrandi, l'aula refait et qui a vocation à redevenir un bâtiment à usage public. Sa cour est un espace minéral sur lequel la municipalité réfléchit. La cour pourrait-elle devenir un espace public ? Le corps enseignant pourrait, par exemple, être consulté à travers une démarche sectorisée et thématique.

La boucle de rebroussement du futur terminus de la ligne T-L 18 à la Valleyre est un autre exemple. Il y aura un édicule avec un espace public à propos duquel une démarche participative pourrait être engagée auprès de habitants de ce secteur.

Pour la municipalité, l'objectif visé à travers l'urbanisme participatif est aussi une recherche de qualité des espaces publics.

Madame Muller Achtari précise qu'il y a un horizon temps, que nous sommes déjà à mi-législature, et que pour cette expérience de laboratoire urbain la municipalité va faire un test (si le préavis est accepté) duquel on tirera les conclusions.

Monsieur Turriel évoque l'évolution du mode de fonctionnement d'un service comme celui de l'Urbanisme. Autrefois, on planifiait du haut vers le bas dans une totale verticalité. Depuis une dizaine d'années, on essaie de faire remonter des idées de la base en consultant la population à travers une démarche participative, dans laquelle le service de l'urbanisme peut aussi venir avec des idées et les confronter à celles des citoyens concernés. Cette façon de procéder n'est pas propre au Mont, elle fait partie d'une tendance générale dans les Communes en Suisse.

Bien que les aspects purement financiers soient du ressort de la Cofin, la commission s'est interrogée sur la répartition budgétaire, le timing de l'affectation de ces fonds, la synchronicité de leur utilisation dans divers projets et sur le montant en lui-même qui, bien que non négligeable, a paru peu élevé à plusieurs membres, par rapport aux ambitions du projet.

Pour Madame Muller Ahtari, ce préavis, au-delà de son contenu, répond à une volonté de transparence de la part de la municipalité. L'urbanisme au Mont étant un secteur où tout est en train de bouger, c'est un défi au quotidien auquel on doit répondre.

Quant au timing, il n'y a pas de priorité, mais qu'ils veilleront, dans le périmètre alloué à cette expérience, que tous les secteurs soient touchés d'ici à l'échéance du délai fixé.

Monsieur Turriel précise que ce sont des moyens financiers, certes modestes, mais proportionnés pour faire des tests et être à l'écoute de la population. « On verra ce que ça donne » et conclut qu'un rapport sur ce laboratoire urbain sera présenté au Conseil au terme de la législature.

### **Réflexions de la commission**

Pour la commission, il est important qu'un regard externe, politique, suive cette démarche participative. Pour ce faire, il lui semble opportun que la CCU, au moins par l'un de ces membres, soit partie prenante et associée à la démarche pour valider l'expérience, sous une forme à définir avec la municipalité.

Il semble également important à la commission que les différents projets soient menés en parallèles et non pas successivement afin d'avoir une expérience diversifiée.

Il paraît important à la commission de prendre soin de consulter les populations concernées par chacun des thèmes ou projets, de manière simple, efficace et transparente. Les tests, qu'ils soient utilisables ou pas, doivent être pris en compte pour légitimer l'expérience ou abandonner cette méthode.

Pour la commission, tous les projets ne nécessitent pas une démarche participative, elles doivent donc être ciblées.

La commission est d'avis qu'il est tout à fait souhaitable de donner la possibilité à la municipalité de faire une expérience à grande échelle, même si des démarches participatives ont déjà été faites ponctuellement. Elle relève que le travail présenté dans le préavis est détaillé, peut-être un peu trop.

Le fait de présenter cette demande sous forme de préavis plutôt que de la noyer dans le budget permet de donner de la visibilité à une telle démarche et d'en tirer des expériences et conclusions visibles pour toute la population.

La commission soutient la méthode et le fait de permettre à la municipalité de mener cette expérience.

## Conclusion

La commission remercie la municipalité et le service de l'urbanisme pour l'élaboration de ce concept méthodologique qui lui paraît solide et pertinent. Elle salue aussi la volonté de transparence de la municipalité au travers du dépôt de ce préavis détaillé. Elle remercie ses invités pour les réponses aux nombreuses questions qu'elle se posait.

A propos du calendrier, la commission souhaite que les différentes activités, ou création de ce laboratoire urbain, se déploient de manière synchrone dans les différentes centralités du Mont.

La commission demande que la population concernée par les thèmes respectifs soit consultée de manière ciblée et efficace pour que les résultats soient exploitables.

La commission attend un retour de la municipalité devant le Conseil sur cette expérience d'urbanisme éphémère et participatif d'ici à la fin de la législature. Elle demande que la CCU ou un de ses membres soit partie prenante du laboratoire urbain et des futures conclusions de cette expérience urbanistique.

Pour terminer la commission recommande à l'unanimité d'accepter ce préavis tel que présenté par la municipalité, à savoir :

- D'autoriser la Municipalité à mettre en place un processus d'urbanisme participatif et éphémère sur le territoire communal et de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 100'000.- TTC ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement ;
- D'autoriser La Municipalité à amortir cette dépense dès la fin du processus sur une durée de cinq ans par le compte de fonctionnement "Autres amortissements" 420.3329.01.

Le Mont-sur-Lausanne, le 1 décembre 2023

	Prénom et nom	Signature
Le président :	Olivier Balmer	
Le rapporteur :	Olivier Martin	

